COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE DE SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h06 sous la présidence de Francis ROUX, Maire, après un appel des membres de l'assemblée au cours duquel plusieurs conseillers sont annoncés en retard et plusieurs pouvoirs sont enregistrés. Le Maire s'assure ensuite que la qualité sonore, défaillante lors de la précédente séance, a été rétablie.

RAPPORT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Maire présente le rapport d'informations générales relatif à la période écoulée, en s'appuyant sur un diaporama et en donnant la parole aux élus concernés.

Culture et animation du territoire

L'exposition collective « Grand angle sur huit photographes », organisée à la médiathèque dans le cadre du bicentenaire de la photographie, a réuni huit artistes issus en partie de Thiers et de sa région. Le Maire remercie les photographes et les équipes de la médiathèque, observant que l'exposition a également été mise à profit par les écoles. L'inauguration de la saison « Terre de culture » a donné lieu, à l'Espace, à un accueil musical par les élèves du conservatoire, à un atelier de slam avec le centre social intercommunal et à un spectacle dont le Maire souligne le succès. Louis-Emmanuel BODINAT rend compte du concert de la chorale Madrigal, qu'il salue en insistant sur le travail du conservatoire et sur le plaisir de revoir cette chorale s'exprimer après une période difficile. Lawrence JULLIEN DE POMMEROL évoque le spectacle offert aux aînés, organisé par le CCAS, puis la conférence d'un auteur thiernois consacrée à la lecture comme refuge et à l'écriture thérapeutique, dont les échanges avec les jeunes de la mission locale sont jugés particulièrement saisissants. Le lancement de la saison culturelle jeune public « Jeunes pousses », porté conjointement par la Ville et la Communauté de communes, est présenté comme un départ très prometteur devant une salle comble. Le Maire mentionne en outre les ateliers du Musée de la Coutellerie proposés pendant les vacances, associant adultes et enfants, ainsi que l'esprit inventif des agents du musée.

Vie citoyenne et démocratie locale

Claire LOPEZ rend compte de la journée « Jeux de territoire », prolongement d'un travail engagé sous la précédente mandature avec une doctorante, auquel ont participé des étudiants de l'Institut d'aménagement des territoires de Clermont-Ferrand. Plusieurs élus relatent l'élection des délégués de classe de sixième au collège, que les élus ont encadrée aux côtés des enseignants, de la direction et de la conseillère principale d'éducation. Le Maire fait état du rassemblement républicain tenu devant la mairie à la suite de l'appel de l'Association des maires de France, ainsi que d'une pensée adressée aux victimes de violences et à leurs familles. Il salue le comportement exemplaire des lycéens et des forces de l'ordre lors d'une récente manifestation. Une deuxième journée de formation des élus, dispensée par l'Association des maires de France, s'est tenue ; le Maire indique que des crédits seront reconduits l'an prochain pour ce type d'action.

Développement local

Le Maire revient sur la candidature de la Ville à l'appel à manifestation d'intérêt « Bascules démographiques » du ministère chargé du Logement, qu'il a décidé de présenter durant l'été : la commune ayant été retenue, une ingénierie spécialisée, intégralement financée par l'État, interviendra à partir du printemps prochain sous forme d'ateliers ouverts aux conseillers et aux habitants, en réseau avec une dizaine de communes lauréates. Il informe l'assemblée de la visite du président du Conseil

départemental, puis de celle d'une vice-présidente de Région, relative à une mise en lumière de la vallée des usines dans le cadre du festival régional « En lumière » : aucune réponse définitive n'étant intervenue, le dossier sera examiné en commission et la population informée. Il se félicite de la réouverture du commerce de la gare, fermé depuis plusieurs années. Christophe CAPRON présente la chasse au trésor organisée sur les marchés par les services économiques de la Communauté de communes pendant les vacances scolaires : le succès, croissant sur les derniers marchés, a bénéficié aux commerçants, et le Maire précise que l'ensemble des étals alimentaires du marché de Thiers sont occupés, une communication contraire ayant prêté à confusion. Il rend compte du forum de l'emploi, organisé avec la Communauté de communes, et indique avoir sollicité des fonds européens pour renforcer cette manifestation auprès des plus jeunes ; il relève le paradoxe d'entreprises qui recrutent sans trouver de candidats. L'atelier itinérant « L'outil en main » a permis à de jeunes Thiernois de s'initier à des métiers manuels auprès d'artisans, pour la plupart retraités.

Sport, santé et solidarités.
Le Maire évoque la Caravane du sport, devenue un rendez-vous incontournable de chaque période de vacances, dont la nouveauté est une matinée consacrée à la pratique familiale. Il est également question des actions menées pendant les semaines d'information sur la santé mentale (racontines et ateliers d'art-thérapie à la médiathèque), de la Fête de l'enfance, institution qui mobilise associations, services techniques et structures intercommunales de la petite enfance, du dépistage ophtalmologique gratuit, dont Bernard DUNIAT regrette que les praticiens, venus de loin, aient écourté leur présence, et de l'opération de dépistage du cancer du sein à l'hôpital. Martine BERMUDEZ présente la venue du camion de soins esthétiques à destination de femmes isolées, fruit d'un partenariat entre le CCAS et la Maison des solidarités. Le Maire précise que le Contrat Local de Santé sera actualisé en lien avec l'hôpital. Bernard DUNIAT présente la journée de l'habitat, organisée avec la Communauté de communes autour du thème « Habiter dignement », et appelle les habitants à s'emparer des dispositifs d'aide à la rénovation, notamment en centre ancien.

Urbanisme, voirie et travaux.
Bernard DUNIAT rappelle l'ouverture de l'enquête publique relative au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre ancien, initié par l'État et dont la finalisation avait été approuvée sous la précédente mandature ; il invite les habitants à consulter le dossier en mairie et à consigner leurs observations auprès du commissaire enquêteur. Le Maire expose que les services ont hiérarchisé l'ensemble des voiries de la ville et que des réunions de secteur ont été organisées avec les riverains avant les travaux, ce qui a conduit à déplacer un ralentisseur et à renoncer à la rénovation d'une place ; il précise que les marquages de bandes axiales sur les axes très circulés sont externalisés, faute de matériel et en raison de la dangerosité de l'intervention. Il indique que des opérations de sensibilisation à la vitesse ont été menées par la police municipale avec la gendarmerie, à la demande des habitants exprimée en comités de secteur, et seront poursuivies. Le Département a sécurisé la RD 2089 à la suite des éboulements signalés par le Maire. Concernant la place Saint-Genès, le Maire explique que l'opération, lancée sous la précédente mandature, n'a pu être arrêtée en raison du coût des indemnités, mais que son contenu a été renégocié pour restituer une quarantaine de places de stationnement et aménager qualitativement les arrières en espace vert, les travaux s'étendant jusqu'en 2028. Les travaux de la rue Prosper Marilhat s'achèveront en novembre 2026, avec la remise en circulation des week-ends et la réalisation d'un enduit début décembre.

Personne ne souhaitant intervenir sur ce rapport, Roger MORAND est désigné secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération 1 – Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 octobre 2026

Le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2026. Les débats ayant eu lieu en temps utile, aucune observation n'est formulée.

Délibération 2 – Mise en œuvre du dispositif « Adulte-relais » dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Palmyre SANNAJUST rappelle que la sous-préfecture avait proposé à la Ville le recrutement de trois adultes-relais : un chargé de sensibilisation au numérique, un chargé d'accompagnement vers les activités sportives et un troisième dédié aux violences intrafamiliales. Le Maire a retenu le premier poste, financé par l'État à hauteur de 75 %, dont le titulaire exercera à la médiathèque, la fiche de poste étant en cours d'élaboration. Il a été décidé de ne pas donner suite au poste relatif aux activités sportives et de privilégier le renfort du médiateur de quartier, seul intervenant dans les quartiers prioritaires, principalement aux Molles-Cizolles et aux Bérangers, dont le recrutement serait porté par l'OPHIS. S'agissant des violences intrafamiliales, il revient à la Communauté de communes, qui dispose de la compétence, de se prononcer. Les conditions de recrutement sont rappelées : être sans emploi, résider dans le périmètre d'un quartier prioritaire, avoir au moins 26 ans et justifier d'un casier judiciaire vierge.

Hanifé OZKAN interroge l'assemblée sur la formation des personnes recrutées au contact des habitants des quartiers. Il lui est répondu que l'OPHIS s'appuie sur une entreprise clermontoise spécialisée dans la réponse aux appels à projets de la politique de la ville, dont le président a été rencontré et paraît conscient des qualités requises. Le Maire ajoute que la médiathèque dispose d'une salle informatique insuffisamment exploitée, que certains jeunes savent utiliser des applications sans en maîtriser les fondements tandis que des aînés demeurent éloignés du numérique, et que l'adulte-relais aura pour rôle d'organiser des séances de sensibilisation collectives plutôt que d'accompagner individuellement. Il précise enfin que la Communauté de communes examine le portage du poste relatif aux violences intrafamiliales par un espace de vie sociale.

Délibération 3 – Modification des statuts de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne : restitution des compétences « Eau potable » et « Assainissement collectif »

Le Maire rappelle le contexte : lors de la campagne des élections municipales, une commune membre de la régie de l'eau avait exprimé le souhait de s'en retirer. La régie n'étant pas, selon lui, un lieu de doctrine, la commune concernée peut la quitter, ce qui impose un acte administratif : l'ensemble des communes adhérentes doivent reprendre leurs compétences « eau » et « assainissement », puis les redéléguer à la Communauté de communes, à l'exception de celle qui se retire. Le conseil communautaire s'est déjà prononcé ; la procédure parvient désormais aux conseils municipaux. L'assemblée étant invitée à se prononcer successivement sur chacune des deux étapes, le Maire souligne que le projet de délibération initial, jugé insuffisamment adapté, a été remplacé par une version remise sur table, et il en lit les principaux considérants. Aucune question n'est posée.

Délibération 3 bis – Modification des statuts de la Communauté de communes : transfert des compétences « Eau potable » et « Assainissement collectif » pour cinq communes

Le Maire expose que cette seconde délibération, concomitante à la précédente, a pour objet de transférer à nouveau les compétences à la Communauté de communes pour les communes de Thiers, Châteldon, Chabreloche, Celles-sur-Durolle et La Monnerie-le-Montel. Aucune question n'est posée. Le Maire ajoute une information d'ordre général : la régie a procédé cet été à de nombreuses interventions de régulation et de récupération d'eau, des fuites anciennes ayant été découvertes, notamment à Celles-sur-Durolle, grâce à la mise en commun d'agents expérimentés. Il se dit convaincu que le sens de l'histoire va vers la mutualisation des services de l'eau : certaines communes ont subi des ruptures d'alimentation cet été,

l'interconnexion des réseaux est nécessaire et les exigences de compétence s'accroissent. Il observe que, si la situation thiernoise est moins dégradée que la moyenne nationale en matière de fuites, les réseaux sont vieillissants, la station d'épuration, datée du début des années 2000, ne produit pas d'énergie photovoltaïque ni ne valorise les boues, et qu'il est temps de franchir une étape en s'appuyant sur la force du collectif.

Délibération 4 – Octroi d'un mandat spécial au Maire dans le cadre de la candidature de la Ville à l'AMI « Bascules démographiques »

Le Maire se retire pour ce point et laisse la parole à Bernard DUNIAT, qui présente la délibération. Il rappelle qu'elle produit un effet rétroactif, l'audition du 15 octobre étant passée, et que la candidature, retenue, n'entraîne aucune dépense pour la commune au titre de l'accompagnement obtenu. Il indique que la démarche vise à anticiper les évolutions démographiques du territoire pour en faire un levier d'attractivité et de cohésion sociale, et à obtenir une feuille de route opérationnelle en matière d'habitat, de services publics, de mobilité, de santé, d'attractivité résidentielle et de développement territorial. Aucune question n'est posée. À son retour, le Maire précise que les frais concernés se limitent à des billets de train pour le Directeur Général des Services, un agent du service aménagement et lui-même, partis à six heures du matin et rentrés à 23 heures, et se réjouit que la Ville ait été lauréate.

CULTURE, AFFAIRES SCOLAIRES ET URBANISME

Délibération 5 – Fixation de nouveaux tarifs pour les produits de la boutique du Musée de la Coutellerie

Louis-Emmanuel BODINAT présente quatre nouveaux produits destinés à la boutique : un magazine consacré aux couteaux, un ouvrage sur le déclin et la résistance du bassin coutelier thiernois, un kit de montage de couteau et un poster de couteaux pliants. Aucune question n'est posée. Le Maire profite de ce point pour saluer l'inventivité des agents du musée, qui avaient notamment conçu une animation remarquée pour Halloween. Il observe que le musée associe un espace muséal et une activité d'ateliers fonctionnant en parfaite corrélation, et que de nouvelles scénographies doivent être envisagées, la collectivité n'en ayant pas les moyens pour le moment. Il explique que le kit proposé est issu des ateliers développés lors du festival Coutellia, où des équipes s'affrontent autour du montage d'un couteau à partir de pièces brutes, et qu'avoir réussi à le décliner à un tarif abordable pour les touristes est remarquable. Il remercie les agents du musée pour les animations des vacances et de la période estivale et pour les produits répondant à des attentes nouvelles.

Délibération 6 – Convention de partenariat avec l'Éducation nationale « Classes partenaires des coins nature » – année scolaire 2026-2027

Claire LOPEZ rappelle que, depuis 2020, la Ville met à disposition des écoles des animateurs municipaux pour développer des coins jardin et potager, la Ville fournissant végétaux, matériaux et équipements dans la limite des moyens disponibles, tandis que les enseignants proposent les scénarios pédagogiques. Elle indique que le bilan de l'année écoulée est encourageant, que de nombreux créneaux ont déjà été retenus par les écoles et que des animatrices interviennent chaque semaine dans les classes. Afin de faire progresser le dispositif, un travail mené depuis juillet avec le service d'éducation à l'environnement de la Communauté de communes a abouti à l'organisation de formations destinées aux animatrices, notamment sur la gestion des émotions, ce service pouvant par ailleurs accompagner d'autres projets tels que les selfs participatifs ou l'« école du dehors ». La Ville demeure pilote du dispositif, par l'intermédiaire du service des affaires scolaires et de sa directrice, que Claire LOPEZ remercie. Elle remercie également l'équipe communautaire d'avoir accepté cet accompagnement.

Un conseiller demande si toutes les écoles sont concernées et si leur participation est facultative. Il lui est répondu que les écoles choisissent d'y participer et qu'une école, l'école Émile Zola, n'est pas partie au dispositif, mais mène cette année un projet d'école du dehors avec les enseignants et le service

communautaire, de sorte qu'elle bénéficiera indirectement d'une éducation au développement durable. Le Maire souligne le travail mené par Claire LOPEZ et la directrice des affaires scolaires pour mobiliser ce service sur la ville de Thiers. Il indique que le site d'Iloa, riche en zones humides, en faune et en flore, a vocation à accueillir des espaces d'éducation à l'environnement, et invite les conseillers à assister aux animations.

Délibération 7 – Ravalement de façades : demandes de contribution
Bernard DUNIAT indique que la Ville a reçu deux demandes de contribution, au titre d'un dispositif ancien de participation communale aux frais de ravalement sous conditions, concernant deux immeubles des rues du Docteur Zamenhof et du Docteur Dumas. Il précise que la contribution est calculée sur une base de prix fixée à l'origine et réévaluée selon l'indice BT01 du bâtiment, et que son versement est subordonné à la conformité des travaux et à la production des factures acquittées. Aucune question n'est posée.

RENOUVELLEMENT URBAIN
Délibérations 8 à 13 – Marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre relatifs à la réhabilitation de l'immeuble « Défi-Mode » : avenants
Le Maire introduit ce bloc de délibérations par un point d'actualité sur le chantier, déjà évoqué en commission des finances et en commission d'appel d'offres. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour trouver un restaurateur et la commune a reçu deux offres. Elle s'est fait assister de spécialistes de la contractualisation public-privé – un comptable, un spécialiste du droit des affaires et un cabinet d'avocats – qui évaluent la capacité des porteurs de projet à gérer l'espace de restauration. Deux issues sont envisagées : soit un porteur suffisamment solide est identifié et une négociation s'engage pour aller plus loin, soit l'opération s'arrêtera au stade du hors d'air et hors d'eau. Le Maire précise que les avenants soumis ce soir ne concernent que les travaux de gros œuvre et que rien n'est figé quant à la poursuite de l'opération.
Bernard DUNIAT présente ensuite successivement six délibérations. Il indique que les modifications concernées relèvent pour la plupart de travaux réalisés avant l'arrivée de la nouvelle municipalité, qu'il s'agit de travaux en moins comme en plus, et que l'un des lots comporte un poste important, pour lequel une moins-value correspondante interviendra sur un autre lot.

Délibération 8 – Lot 1, fondations profondes et soutènement (avenant n°1). Il s'agit exclusivement de travaux en moins : la quantité de soutènements provisoires de murs réellement nécessaire s'est révélée inférieure aux prévisions. Aucune question n'est posée.

Délibération 9 – Lot 2, déconstruction et gros œuvre (avenant n°1). L'avenant combine des moins-values, liées à des démolitions et percements finalement non réalisés et à une compensation avec le lot de flocage, et des plus-values : étaiements et reprises en sous-œuvre, remplacement de pignons instables, dépose et repose de glissières béton en période estivale, reprise de réseaux dans la venelle voisine et réalisation d'un dallage en béton poli. Ce dernier poste, d'un montant important, se substitue à un revêtement en béton ciré prévu au lot 11, qui donnera lieu à une moins-value ultérieure. Aucune question n'est posée.

Délibération 10 – Lot 7, façades (avenant n°2). L'avenant n°1 avait prévu un échafaudage spécial sur la place pour acheminer les matériaux du second œuvre avant la réalisation des escaliers intérieurs. Les travaux de second œuvre n'étant pas réalisés pour le moment, cet échafaudage est devenu inutile, d'où une moins-value.

Délibération 11 – Lot 9, menuiserie extérieure bois (avenant n°1). Bernard DUNIAT présente cet avenant comme un imprévu dont l'origine est patrimoniale : lors de la dévolution des travaux, l'Architecte des Bâtiments de France a découvert dans les combles une ancienne fenêtre qu'il a jugée plus belle que le modèle imposé jusqu'alors, et en a demandé la reproduction. De nouveaux devis ont dû être établis, l'entreprise titulaire devant changer de fournisseur, le sien ne produisant pas ce type de menuiserie ; l'augmentation, significative, est relevée. Il est signalé que le point 10 avait été omis dans l'ordre de présentation ; il est repris aussitôt après.

Délibération 12 – Lot 19, plomberie, sanitaires et CVC (avenant n°1). Les murs existants s'étant révélés plus épais que prévu, le raccordement des radiateurs a posé difficulté, ce qui a conduit à modifier le chauffage du rez-de-chaussée au profit d'un plancher chauffant, pour une plus-value légère.

Délibération 13 – Maîtrise d'œuvre (avenant n°5). Cet avenant répond en partie aux conséquences des avenants précédents sur la maîtrise d'œuvre, auxquelles s'ajoutent des études complémentaires : il a été constaté qu'aucune isolation thermique n'existait, au rez-de-chaussée, entre l'extérieur et l'intérieur au niveau des poteaux béton et des « épines » en cours de pose, dont la forme a dû être modifiée pour permettre l'interposition d'une isolation.
Au terme de ces présentations, un conseiller demande quel est le total de l'ensemble des avenants. Le Maire indique que les services procéderont à l'addition, travaux et maîtrise d'œuvre confondus, et que la réponse sera communiquée en fin de séance. Le Maire remercie Bernard DUNIAT pour la précision de ses explications. En fin de séance, Bernard DUNIAT indique que le cumul des avenants s'établit à 99 369,43 euros, dont il convient de déduire le coût du béton poli, qui sera compensé par la suppression du béton ciré, ce qui ramène le solde à 54 451,93 euros sous réserve du coût exact du béton ciré non encore connu.

COMMERCE

Délibérations 14 et 15 – Dérogations à la règle du repos dominical pour 2027 (commerces de détail ; concessions automobiles)

Christophe CAPRON présente ces deux délibérations comme le rendez-vous traditionnel de fin d'année, distinctes en raison d'une réglementation légèrement différente selon le secteur. Pour les commerces de détail, il indique que la règle est inchangée et que les dates retenues correspondent aux périodes de forte activité commerciale, soldes ou fêtes de fin d'année. Un membre de l'assemblée s'assure qu'aucun changement n'intervient par rapport aux années précédentes ; il lui est confirmé que seul le calendrier varie. Pour les concessions automobiles, la démarche est identique, la seule différence tenant au fait que les dates sont fixées sur proposition du syndicat professionnel de l'automobile et correspondent à des journées portes ouvertes. Aucune question n'est posée sur cette seconde délibération. Le Maire remercie le rapporteur, en relevant avec humour que Noël aura bien lieu en décembre 2027.

FINANCES

Délibération 16 – Installation d'un dispositif incendie : acceptation de l'offre de concours du VALTOM

Le Maire donne d'abord la parole à Christophe SAUZEDDE pour l'aspect technique. Celui-ci rappelle que les travaux d'accès à l'aire d'accueil des gens du voyage supprimaient deux réserves d'eau destinées à la défense incendie, qu'il fallait donc en prévoir une nouvelle et que le VALTOM, porteur d'un projet voisin, a accepté de partager l'équipement. Le Maire précise le contexte : l'ancienne déchetterie de Thiers doit devenir un quai de transfert pour le VALTOM, qui est tenu d'y disposer d'une réserve incendie. Plutôt que de réaliser chacun deux réserves, les deux parties n'en financent plus qu'une, ce qui a permis à la Ville d'économiser la moitié de la dépense. Le Maire salue la négociation conduite par Christophe SAUZEDDE, avec l'appui du directeur général des services techniques, et indique que le reste à charge de la commune,

de l'ordre de soixante mille euros au départ, devrait être ramené à environ quatre mille euros. Roger MORAND présente la délibération et rappelle que l'offre de concours est une contribution volontaire.
Un conseiller demande de quel côté de la route sera implantée la réserve. Il lui est indiqué qu'elle sera située du côté du VALTOM, ce qui imposera de traverser la route depuis l'aire d'accueil ; le SDIS a confirmé que cette configuration ne posait aucune difficulté, la présence d'un petit cours d'eau de l'autre côté et d'une alimentation en eau déjà disponible sur place ayant motivé ce choix.

Délibérations 17 et 18 – Sollicitation d'une aide exceptionnelle auprès de la Région et du Département pour les travaux d'amélioration du site du festival Coutellia
Roger MORAND présente globalement les deux délibérations, qui feront l'objet de votes distincts. Il rappelle que le festival Coutellia constitue l'un des principaux événements d'attractivité du territoire et que les aménagements envisagés, soit l'enfouissement d'un réseau électrique pérenne avec compteur dédié et l'extension du dallage, visent à améliorer durablement l'accueil des exposants et du public.
Le Maire complète en rappelant que le festival se tient sur le site de l'ancien Flowserve et que la commune finançait chaque année des raccordements provisoires : l'objectif est de les remplacer par des raccordements définitifs utilisables en permanence. Il ajoute qu'il s'agit aussi de renforcer et d'agrandir la zone couverte au centre du site, qui accueille notamment le Job Knife Challenge et le concours international de damas, afin de permettre davantage de concurrents et d'ateliers. La Région est sollicitée au titre de sa compétence économique et le Département au titre de sa compétence en matière d'attractivité. La Ville dépose les dossiers en sa seule qualité de propriétaire du terrain, la Communauté de communes étant partie prenante à travers l'association Coutellia et sa participation éventuelle, sous forme de fonds de concours, devant être ajustée en fonction des réponses des financeurs.
Gérard BLOC demande à quelle date les travaux pourront être réalisés et s'ils seront prêts pour le prochain festival. Le Maire répond que la réponse des financeurs est attendue pour la fin du mois de décembre, ceux-ci arrêtant leur budget prévisionnel avant la commune, et que les travaux devront de toute façon débuter fin janvier ou début février afin de laisser le temps de séchage de la dalle et de réaliser les branchements, l'objectif étant que tout soit prêt pour le festival de mars. Gérard BLOC et le Maire s'accordent sur l'intérêt de cette opération pour le développement économique et le rayonnement international du festival.

Délibération 19 – Décision modificative n°4 du budget principal
Roger MORAND présente les ajustements proposés. En fonctionnement, ils tiennent au reversement à la Communauté de communes de l'aide de l'État perçue au titre du service public de la petite enfance, qualifié d'opération blanche ; à la diminution de la subvention versée au CCAS, en raison de la baisse de ses charges et de la fin de la mise à disposition d'un agent municipal ; à la non-perception de la subvention européenne qui finançait le poste de régisseuse des collections, le chantier étant arrêté ; et à la fin d'un contrat aidé. En investissement, il précise que l'acquisition de la parcelle du Château des Molles n'aura pas lieu et que l'ajustement correspond à une mise en conformité d'une délibération adoptée en janvier ; il mentionne aussi la nouvelle répartition financière des travaux de voirie forestière entre Thiers et les communes partenaires, l'adaptation des crédits pour l'extension du réseau de vidéoprotection à la suite de l'attribution du marché, et le remboursement d'une caution. Aucune question n'est posée.

Délibération 20 – Décision modificative n°2 du budget annexe SIC
Roger MORAND indique qu'un agent communal est affecté depuis le 1er juin 2026 à temps complet aux missions du budget annexe, ce qui impose d'ajuster les crédits de personnel en dépenses et en recettes de fonctionnement afin de maintenir l'équilibre de ce budget. Aucune question n'est posée.

Délibération 21 – Reversement de l'accompagnement financier pour l'organisation du service public de la petite enfance à la Communauté de communes

Roger MORAND expose que l'État verse, par l'intermédiaire de l'Agence de services et de paiement, un accompagnement financier aux communes d'une certaine taille, mais que la compétence petite enfance est exercée sur le territoire par la Communauté de communes. Cette aide ayant pour seul but de soutenir les structures et services concernés, il est normal qu'elle soit intégralement reversée à la collectivité compétente. Aucune question n'est posée.

MARCHÉS PUBLICS

Délibération 22 – Chantier des collections du Musée de la Coutellerie : résiliation du marché

Le Maire rappelle qu'une décision modificative adoptée en juin avait interrompu l'opération au regard de la situation financière de la commune, alors en plein diagnostic financier. Le marché prévoyait un investissement de 435 000 euros HT, avec un taux d'autofinancement de 50 % pour la commune, ainsi qu'une dépense de fonctionnement de 117 000 euros ; la majorité a estimé ne pas en avoir les moyens. La délibération a pour objet de notifier à l'entreprise la fin du marché. Il ajoute, au vu de son expérience professionnelle, qu'un chantier des collections suppose au préalable un lieu de stockage adapté, dont la commune ne dispose pas, et qu'il convient d'abord de réfléchir à la scénographie et aux usages du musée. Il rappelle que le musée accueillait 60 000 visiteurs par an dans les années 1990 contre 22 000 aujourd'hui, ce qui demeure un score honorable au regard de la fréquentation touristique du territoire, et que le musée constitue le principal motif de venue à Thiers : lorsque la commune aura retrouvé stabilité et santé financière, elle devra s'en occuper pleinement. Aucune question n'est posée.

Délibération 23 – Marché de travaux de voirie et réseaux divers : avenant n°1

Le Maire explique que la Ville dispose de marchés à bons de commande pour la voirie et pour les petits travaux de bâtiment, dont celui-ci, utilisé notamment pour la réfection des chemins des Ribbes, de Loyer et des Fontaines. Le marché étant un groupement de commandes avec la Communauté de communes, dont les besoins ont augmenté, la Ville, coordonnatrice, procède à un ajustement conjoint pour lui permettre de passer ses commandes. Aucune question n'est posée.

Délibération 24 – Marché d'exploitation des installations thermiques : avenant n°4

Le Maire présente cet avenant comme une régularisation et non comme un nouveau marché : certaines installations n'étaient pas incluses dans le contrat d'entretien, alors que toutes les chaudières méritent d'être entretenues, notamment pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone. Il relève que le contrat n'avait pas été mis à jour après l'extension de la médiathèque, achevée depuis deux ans. Un adjoint détaille les incidences annuelles, relatives à l'entretien du matériel de la médiathèque, aux pièces de rechange et à des chaudières murales jusqu'ici non entretenues. Aucune remarque n'est formulée.

Délibération 25 – Demande d'autorisation de la Communauté de communes d'installer un système de vidéoprotection sur le territoire de Thiers

Le Maire, en sa qualité de vice-président de la Communauté de communes chargé notamment de l'économie, du logement et de la politique de la ville, indique que les entreprises ont fait remonter le besoin de dispositifs de vidéoprotection, tout en améliorant de leur côté la protection de leurs enceintes. La Communauté de communes installera des caméras dans plusieurs zones d'activités, dont plusieurs situées sur le territoire thiernois, ce qui requiert l'autorisation de la Ville même si l'investissement est communautaire. Les images seront rapatriées et exploitées par le système municipal, les serveurs étant mutualisés pour gagner en performance.

Hanifé OZKAN demande si les caméras existantes sont entretenues et fonctionnent toutes. Le Maire répond que huit caméras sont en commande dans le cadre d'un marché passé en même temps que celui

de la Communauté de communes pour renouveler les plus anciennes, que le contrat d'entretien est en place et que trois caméras défaillantes vont être remplacées. Il rappelle que l'équipe précédente avait procédé au changement d'un grand nombre de caméras et qu'il restait principalement la partie serveur à traiter.

Délibération 26 – Marché de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle : avenant n°2 du lot 1

Le Maire rappelle que la Ville est coordonnatrice du groupement de commandes pour ces équipements. L'avenant a pour objet d'ajouter au bordereau de prix unitaires de nouveaux modèles, notamment des chaussures de sécurité plus légères et moins chaudes l'été, ainsi que des t-shirts et serviettes rafraîchissants destinés aux agents travaillant en extérieur lors des périodes de canicule. Il se dit surpris par la qualité de ces équipements et précise que l'avenant ne modifie pas l'économie générale du marché et constitue simplement une actualisation du descriptif. Aucune question n'est posée.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération 27 – Mise à jour du tableau des emplois

Anne LE BRAS indique que la mise à jour fait suite aux avancements de grade de l'année, conformément aux lignes directrices de gestion, ainsi qu'à plusieurs mouvements : le recrutement d'un directeur général adjoint, la réussite au concours d'un professeur de danse au conservatoire et celle d'une agente territoriale spécialisée des écoles maternelles. Elle précise que les postes actuellement détenus par les agents promus seront proposés à la suppression lors du prochain conseil municipal, après avis du comité social territorial. Le Maire souligne, à l'attention du public, que ces notions administratives sont complexes et qu'il ne s'agit en aucun cas de créer des emplois, mais d'accompagner l'évolution de carrière d'agents qui, par leur manière de servir ou par la voie des concours, méritent de progresser. Aucune question n'est posée.

Délibération 28 – Indemnité forfaitaire pour fonctions itinérantes : modification

Anne LE BRAS expose qu'il s'agit d'ajouter une catégorie à la liste des fonctions itinérantes ouvrant droit à l'indemnité. Elle rappelle les fonctions déjà concernées – agents d'entretien, agents de restauration, animateurs, agents du musée et éducateurs des activités physiques et sportives intervenant sur plusieurs sites – et indique que sont désormais visés les agents dont les fonctions imposent des déplacements fréquents et réguliers entre plusieurs sites communaux lorsqu'un véhicule de service ne peut être utilisé, sur proposition du supérieur hiérarchique et après validation de l'autorité territoriale. Elle détaille les modalités d'application : modulation en fonction de la durée de présence de l'agent dans l'année, versement au prorata du temps de travail, exclusion de tout autre remboursement de frais de transport sur la commune, attribution par arrêté nominatif et reconduction annuelle tant que l'agent exerce les fonctions concernées. Aucune question n'est posée.

DÉCISIONS DU MAIRE

Délibération 29 – Décisions du Maire

Le Maire rend compte des décisions prises en application des délégations consenties par le conseil municipal lors de son installation. Il évoque la sollicitation du Fonds d'aide au relogement d'urgence à la suite de la mise en sécurité d'un immeuble et du relogement de ses locataires : la subvention demandée a été versée le jour même. Il annonce que le marché de travaux de reprise de la route de Pont Haut, à la suite d'un glissement de terrain dont le dossier traîne depuis des années, est presque attribué ; la mission de maîtrise d'œuvre, y compris la réception du chantier, a été signée, et plusieurs élus seront associés au suivi du chantier avec le directeur général des services techniques. Il mentionne les virements de crédits entre chapitres, qui ajustent les opérations sans en changer le contenu, les conventions d'occupation

temporaire et de passage conclues avec ASF pour la reprise d'éléments dégradés lors des incendies du début de l'été et pour l'accès à l'usine du Besset, et la signature du marché de voirie forestière, la commune de Thiers étant mandataire de la maîtrise d'ouvrage pour les communes partenaires.
Il présente la convention d'occupation de la Cité des Couteliers au profit de la Communauté de communes et de la Maison du tourisme : l'immeuble dit du Pirou, dont les mouvements ont nécessité la mise en sécurité sans réparation à ce stade, faute de moyens et d'études complémentaires, a dû être libéré et l'office de tourisme a été installé dans la Cité des Couteliers, mieux située dans le centre-ville ; la fréquentation en août y a égalé celle d'une année entière précédemment, soit plus de deux mille visites, et cette solution perdurera jusqu'à la réparation du Pirou. Il évoque encore la convention avec l'ADSEA, association de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, dans le cadre de la politique de la ville, la convention de prêt d'œuvres pour l'exposition « Et si l'art s'invitait chez vous ? », avec le centre d'art contemporain et la Communauté de communes, et la modification de la régie d'avances des services administratifs, qui se limite à un changement de régisseur. À cette occasion, Louis-Emmanuel BODINAT invite les Thiernois à visiter l'artothèque et le lieu de stockage pour y choisir une œuvre, et le Maire rappelle le caractère gratuit de ces prestations et l'intention de regrouper en une plaquette unique l'ensemble des animations du conservatoire, de la médiathèque et du musée.

QUESTIONS DIVERSES

Situation financière de la commune

Le Maire informe l'assemblée que le diagnostic et l'audit financiers ont été présentés aux chefs de service et communiqués à tous les conseillers, l'opposition ayant été représentée par Philippe BARRAU lors de cette présentation. Le document, volumineux, sera consultable dès la semaine suivante dans un classeur à l'accueil de la Mairie. Il en retient que la dette est très importante, à hauteur de 27,5 millions d'euros, conformément à ce qu'il avait annoncé pendant la campagne, et qu'elle augmentera encore avec le chantier de la place Saint-Genès, lancé le 16 décembre 2025 pour 6 millions d'euros hors taxes et qu'il n'aurait pas choisi, et avec celui de Défi-Mode, estimé à 8 millions d'euros. Il se dit néanmoins confiant dans la capacité de la commune à revenir à une dette raisonnée à l'issue du mandat, par une gestion rigoureuse, la renégociation et l'étalement des emprunts.
Il juge en revanche le budget de fonctionnement singulièrement problématique : selon la trajectoire indiquée, la commune se retrouverait avec certitude sous tutelle en 2029 si elle poursuivait dans cette direction. Il l'explique par trois facteurs : le poids des emprunts et des intérêts de la dette, qui se paient sur la section de fonctionnement, où l'emprunt est interdit ; la baisse régulière des dotations de l'État, qui, selon la loi de finances en discussion, aurait fait perdre plus de 900 000 euros entre 2024 et 2027 sur un budget de 21 millions d'euros ; et la perte d'habitants depuis 1982, la population étant passée de 16 000 à 11 800 habitants sans que le périmètre des services ait été réduit. Le Maire affirme que ce ne sont pas les Thiernois qui coûtent cher, mais une organisation inadaptée à la population, et que chaque politique publique, chaque départ en retraite ou en mutation et chaque dépense devront être réexaminés. Il estime que le fonctionnement pourrait être remis à flot vers 2030, au prix d'une réduction du périmètre d'intervention de la commune, conduite avec les membres du conseil, dont il attend les idées, et avec les habitants. Il précise que certains secteurs, touchant une population fragile ou relevant de compétences obligatoires, ne sauraient subir de coupes sévères. Il conclut que l'équipe n'est pas responsable de la situation dont elle hérite, mais qu'elle l'est de ce qu'elle en fera, et que la commune sera même en avance sur d'autres, la baisse démographique devant, selon les projections de l'INSEE, se traduire demain par 20 % d'enfants en moins et plus de 30 % de la population âgée de plus de 65 ans.

Panneaux d’affichage

Gérard BLOC revient sur les panneaux d'affichage libre, correctement nettoyés mais à nouveau recouverts par les affiches de deux formations politiques, ce qui l'a obligé à chercher une place pour ses propres

affiches ; il propose d'adresser un courrier à ces formations pour leur rappeler les règles d'usage de ces panneaux, réservés aux associations. Le Maire approuve, qualifie cette pratique de non démocratique, indique que les formations concernées seront saisies de nouveau et qu'il en parlera au député, qu'il dit abordable et présent sur le terrain.

Présentation de Maryline FAUCHER, DGA Population

Le Maire annonce également sa prise de fonction en qualité de directrice générale adjointe des services à la population, agente de la commune jusqu'alors responsable des ressources humaines : les emplois de direction non renouvelés depuis le printemps se reconstituent, le nombre total de ces emplois devant demeurer inférieur à celui d'auparavant.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire suspend la séance à 21h43 et donne la parole au public.
Le prochain conseil municipal se tiendra le 15 décembre 2026 à 19h00, en salle Tournilhac.